

**RAPPORT DU VERIFICATEUR DES  
COMPTES DE L'ASSOCIATION  
« LA TEUF »**

**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016**

Genève, le 04 juin 2017

Mesdames, Messieurs,

En vertu du mandat qui m'a été confié, j'ai procédé le 04 juin 2017, à la vérification des comptes de l'Association « La Teuf », pour l'exercice 2016, arrêtés au 31 décembre 2016.

J'ai pointé les comptes de caisse avec les pièces justificatives qui m'ont été présentées et j'ai constaté leur parfaite concordance. J'ai également vérifié l'ensemble des mouvements du compte de chèques postaux, ainsi que les soldes. Les soldes des comptes ont été pointés avec le bilan et je les ai reconnus conformes.

En conséquence, je vous propose d'accepter, les comptes tels qu'ils vous sont présentés, avec décharge au trésorier et au comité.

LE VERIFICATEUR DES COMPTES

François Weber

